



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3209

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Exploitation du service public de chauffage urbain - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public (DSP) avec la société Valorly**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyard, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3209**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Exploitation du service public de chauffage urbain - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public (DSP) avec la société Valorly**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente en matière de chauffage urbain et s'est substituée de plein droit à la Commune de Rillieux la Pape en tant qu'autorité délégante au titre des contrats de DSP de chauffage urbain de Rillieux la Pape.

Le réseau de chaleur de Rillieux la Pape est principalement alimenté par l'achat en gros de la chaleur issue de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) des ordures ménagères de Rillieux la Pape.

La convention de DSP conclue avec la société Valorly est relative à l'acheminement de la chaleur produite par l'UTVE de Rillieux la Pape jusqu'au réseau de "distribution" (exploité par le groupement Engie Cofely / Ambrea) via un réseau haute pression dit de "transport" de chaleur. Ce service comprend également la distribution directe de chaleur à quelques abonnés non desservis par le réseau de "distribution". Ce contrat, d'une durée de 30 ans, s'achèvera le 30 juin 2019.

Le centre aquatique du Loup Pendu à Rillieux la Pape, actuellement raccordé au réseau de "transport" de chaleur, va être démolit et un nouveau centre aquatique sera construit sur la même parcelle avec la perspective de se raccorder au réseau de chaleur. Les travaux de raccordement doivent être réalisés avant la fin du contrat par le délégataire. Ainsi, le présent avenant a pour objet de déterminer les hypothèses techniques à prendre en compte par le délégataire pour ces travaux de raccordement du fait d'un passage en basse pression du réseau qui interviendra après la fin de son contrat. L'avenant détermine également les modalités de financement de ces travaux par le délégataire.

De plus, compte tenu de l'échéance proche de la convention de DSP, cet avenant traite également des modalités de gestion de la fin du contrat par le biais d'un protocole, définit les modifications à réaliser sur le système de pilotage du réseau pour garantir la continuité du service à l'issue du contrat et précise les conditions d'attribution au délégataire de l'indemnité de fin de contrat d'un montant de l'ordre de 250 000 € correspondant aux investissements non amortis au 30 juin 2019.

Les dispositions de l'avenant ne changent pas la nature globale du contrat conformément aux dispositions de l'article 55 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et respecte les conditions de modifications en cours de contrat de l'article 36 du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 4 au contrat de DSP de chauffage urbain de Rillieux la Pape avec la société Valorly.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et tout acte nécessaire à son exécution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.